

## **L'INTERCOMMUNALITE**

### **Rappel**

- **Bloc communal** : Communes et Communautés de Communes
- **EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
  - **à fiscalité propre : communautés de communes**, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles ;
  - **sans fiscalité propre** : syndicats intercommunaux.

### **Communauté de communes**

D'après le **Code des Collectivités Territoriales** :

- groupement de plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave,
- objet : associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

### **Objectifs**

- remède à l'émiettement communal et instrument de l'organisation rationnelle des territoires,
- favoriser le développement économique local et la relance de la politique d'aménagement du territoire,
- gestion commune de certains services publics locaux ou la réalisation d'équipements locaux, de manière à mieux répartir les coûts et à profiter d'économies d'échelle,
- conduite collective de projets de développement local.